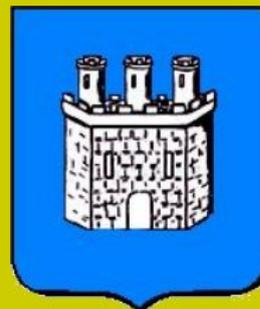


Le bulletin Municipal

Commune de Puycelsi Février 2021



Bulletin n° 1

Sommaire

- Le mot du Maire

Informations municipales

(Les comptes rendus des conseils municipaux sont consultables sur le site www.puycelsi.fr)

- Présentation de l'équipe municipale et des principales commissions
- Quelques informations brèves
- L'assainissement collectif
- La fibre
- Les cimetières
- Les associations
- Les chats errants

Vie de la commune

- Association ARC
- Association MKC
- Le marché de Noël de l'APE
- Association Ste Catherine - les Gibilis
- Art plastique à l'école de Puycelsi

Portraits rencontres

- L'ami du pain
- Rencontre dans les sous bois

Vie d'avant

- Le trésor de Puycelsi

Divers

- Invitation à la lecture
- État civil année 2020
- Informations utiles
- Projet « La boîte à idées »

Ont contribué à la réalisation du bulletin :

Monsieur le Maire, Directeur de la publication

Pour les élus,
mesdames Chantal Debruyne et Anne Sol
messieurs Ghislain Lambermont et Thierry Menge

Pour les habitants,
mesdames Jacqueline Vilpreux, Patricia Olivier, Jeanne Lambermont et Karine Baccon
sans oublier Malo et Lou Sol.

Nous remercions tous ceux, associations ou particuliers, qui nous ont gentiment reçus pour nous donner les informations nécessaires à la rédaction d'un article ou qui nous ont proposé un texte à publier.

Le mot du Maire

L'année 2021 vient de débuter ; comme à chaque nouvel an, l'espoir d'un avenir plein d'enthousiasme et de joies est au rendez-vous.



Mais après 2020 où, pour la première fois au monde, nous avons vécu un épisode complexe sur le plan sanitaire, la pandémie due à la Covid 19, déclarée en mars, perdue, et nous devons probablement envisager de nouveaux modes de vie. Déjà, tellement de personnes nous ont quittés, d'autres sont encore hospitalisées et de trop nombreux foyers de contagion ont été décomptés dans les registres médicaux.

Que penser de cette situation inédite ? Entre les "sûrs d'eux" et les adeptes de la prudence, les arguments sont pour le moins, tranchés et entraînent des comportements souvent inappropriés. Se conformer n'est pas une preuve de faiblesse, mais bien plutôt espérer voir cette pandémie maîtrisée au plus vite. Or, nous avons même rencontré des personnages persuadés d'être invulnérables face à cette maladie. À tous les niveaux de notre République, quel que soit le quotient intellectuel des individus, les raisonnements sont variés, mais formulés individuellement. Porter un masque est considéré comme inutile pour un pourcentage notable de la population. Pourtant, à défaut d'une panacée - qui reste et restera longtemps à découvrir - on peut vérifier, non seulement sur la totalité du territoire français mais partout, que cette cote mal taillée donne des résultats positifs..

Les entreprises, les commerces, les industries, les métiers du BTP, les restaurateurs et tous les artisans ... ont dû s'adapter aux règles sanitaires transmises par les préfets.

Toute l'organisation autour de ces impératifs est revisitée et réadaptée souvent, au fur et à mesure que la connaissance de la maladie, et de ce virus particulier, évolue. Ces contraintes sont cause de graves difficultés financières inédites pour la plupart des acteurs économiques. L'État, les EPCI, les communes accompagnent dans toute la mesure du possible les différentes structures nationales et locales, mais à quel coût et pour combien de temps encore ?

En complément des aides proposées, le chômage technique et le télétravail se sont développés dans notre pays. Les ouvriers, les employés et les cadres adaptent à leur quotidien de nouvelles méthodes de travail.

Les décisions à destination des milieux scolaires perturbent la vie des enfants à l'école, en particulier en ce qui concerne leur accueil dans des salles de classe susceptibles de recevoir plus ou moins d'élèves en fonction de leur niveau ; quant à imaginer la formation à distance, c'est une véritable gageure. Le milieu familial, le manque de moyens informatiques, les débits internet souvent insuffisants témoignent de la fracture sociale.

Plus aucune projection au cinéma, de représentation musicale, de concert, les gens s'isolent chez eux. Dans le meilleur des cas, ils prennent le temps de réfléchir, de penser, de lire, d'écrire, d'exprimer leurs déboires et leurs envies.

Du côté des administrations le personnel s'adapte du mieux possible à ces principes de fonctionnement. L'élaboration de projets, les échanges et la mise en œuvre des procédures administratives sont conditionnés par les nouvelles directives. Les réunions en visioconférence ont nécessité l'élaboration d'une réglementation afin de rendre juridiquement acceptables les décisions qui y sont prises.

Toutes ces dispositions sont source de retard de décision. C'est évidemment le cas pour notre Commune et pour son Conseil

municipal.

Les élections, qui se sont étalées sur une durée supérieure à 3 mois, ont retardé la mise en place du nouveau Conseil. Or, les activités ordinaires et les études préparatoires des différentes actions envisagées ou en gestation connaissent jusqu'à un an de délai, notamment en ce qui concerne les investissements. Les chantiers déjà entrepris ont du mal à s'achever. La Covid 19, bloquante parfois, prétexte d'autres fois, amène nombres d'obstacles. C'est pour cette raison que la salle multi-services - en particulier - voit ses délais de réception reculer. Nous espérons cependant que son inauguration pourra avoir lieu le plus tôt possible en cette année 2021.

D'autres idées germent (exemples : aménagement du stationnement dans le village – modes de communications...) d'autres sont à l'étude (exemples : le devenir de la forge, de la maison Boyer, et le projet Cœur de village...) ; d'autres encore recueillent une forte adhésion (parking, entretien des cimetières ...) . Nous ne pouvons pas garantir un démarrage en 2021, les plans de financement n'ont pas été encore approuvés, ni concrétisés, en relation avec les différents organismes pouvant nous soutenir financièrement.

Nous souhaitons cependant que cette année 2021 soit pleine de rebondissements heureux. En premier lieu que le virus s'estompe ou que la réussite de la vaccination stoppe cette pandémie. Enfin que chacun retrouve une vie normale et apaisée. Que toute envie puisse s'épanouir et se réaliser.

L'ensemble du Conseil municipal et moi-même souhaitons à tous et toutes, à vos familles et à vos proches une année 2021 qui vous apporte son lot de joies, de bonheurs et de santé.

L'habituelle cérémonie des vœux du maire ne pourra pas s'organiser. Nous le regrettons fortement, mais nous espérons pouvoir organiser une réunion sympathique dans le premier semestre. Cela supposerait une victoire importante sur la pandémie.

Claude Labranque

Informations municipales

Le conseil municipal

Le 11 membres du conseil municipal élus sont :

Labranque Claude, Maire
Menge Thierry, premier adjoint
Vigouroux Jacques, second adjoint
Passelergue Romain, conseiller
Aurel Guillaume, conseiller
Marion Diana, conseillère
Galerneau Frédéric, conseiller
Sol, née Vagner, Anne, conseillère
Lambermont Ghislain, conseiller
Debryune Chantal, conseillère
Bages Nathalie, conseillère



La répartition des élus en commissions a été traitée lors du conseil municipal du 29 07 2020 dont vous trouverez le compte rendu complet sur le site de la mairie.

Les commissions, pour le conseil municipal à qui revient toute décision finale, notamment engageant le budget de la commune, ont une mission initiale d'analyse, de préparation ou de lancement, des sujets qui leur seront confiés ou dont elles s'empareront.

De droit, monsieur le Maire préside chacune des commissions créées. Le conseil municipal peut valider la désignation d'un référent de commission qui coordonnera les travaux de celle-ci et en rendra compte.

-Le **CCAS** (commission communale d'actions sociales) est la seule commission qui dispose d'un budget propre. Il est composé d'élus et d'habitants.

Pour les élus :

Nathalie Bages, Jacques Vigouroux, Ghislain Lambermont et Thierry Menge.

Pour les habitants :

Sandy Baciecko, Valérie Victoria, Sylvie Ducros et Stéphane Rousset.

-La **commission des appels d'offres** est composée de :

pour les titulaires : Jacques Vigouroux, Nathalie Bages, Diana Marion

pour les suppléants : Guillaume Aurel, Ghislain Lambermont, Romain Passelergue

-La **commission des finances** est composée de Diana Marion et de Frédéric Galerneau

5 commissions ont été créées s'ajoutant aux commissions dites réglementaires

- **Commission « Travaux »** (bâtiments, voiries, cimetières, aménagement du territoire, urbanisme) : Romain Passelergue, Jacques Vigouroux, Nathalie Bages, Chantal Debryune.

- **Commission « Communication »** : Chantal Debryune, Thierry Menge, Ghislain Lambermont

- **Commission « Environnement »** : Guillaume Aurel, Nathalie Bages, Diana Marion, Ghislain Lambermont.

- **Commission « Culture, Jeunesse et Sport »** (Vie associative, culture, sport, jeunesse, enfance, scolaire et périscolaire) : Romain Passelergue, Anne Sol, Chantal Debryune, Frédéric Galerneau, Thierry Menge.

- **Commission « Vie économique »** (économie, tourisme, agriculture) : Anne Sol, Guillaume Aurel, Frédéric Galerneau, Diana Marion.

L'ASSAINISSEMENT

Un budget annexe autonome d'assainissement doit être établi. Nous rappelons que les budgets autonomes établis pour certains services locaux spécialisés, dont l'assainissement, permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

Or, depuis 2008, ce budget autonome de l'assainissement n'a jamais cessé de présenter un déficit, même si les décisions prises régulièrement durant les années qui ont suivi ont permis de limiter ce retard comptable et ont évité qu'il ne s'amplifie.

D'autre part, la situation du budget de l'assainissement telle qu'elle était ne couvrait pas les frais de fonctionnement et ne permettait pas d'envisager les investissements nécessaires à venir.

À la suite de nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe, transférant l'assainissement collectif vers la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet entre vignobles et bastides (CAGG), la commune a été informée fin 2017 de la nécessité d'avoir un budget équilibré avant transfert, soit avant le 01/01/2018. Le Conseil municipal, après avoir sollicité un report d'une année, a pris en 2018 la décision d'approvisionner le budget de l'assainissement par une avance remboursable

de 26 000 € depuis son budget principal.

En 2019, la réalisation d'un prêt de 30 000 € a permis notamment de rembourser l'avance, mais aussi d'avoir un solde positif pour de futurs travaux d'investissement. Cette évolution a nécessité la réévaluation des taxes indispensables à l'équilibre financier. L'augmentation accompagnant cette mise à niveau a permis le transfert au 01/01/2020 dans les conditions requises.

Aujourd'hui, la gestion individualisée par commune au sein de la CAGG, nous donne raison ; l'aspect positif du bilan 2020, nous permet de prévoir les futurs investissements avec plus de sérénité, ne serait-ce que le traitement des boues.

L'objectif d'une mise à niveau des taxes pour un fonctionnement intégré au sein de l'EPCI, envisagé dans un délai de 4 à 5 ans, place déjà la commune en phase avec les objectifs à atteindre, tant en besoin de conformité et de règles de gestion que sur la régie conventionnée entre notre commune et la communauté d'agglomération.

Nous rappelons également que l'idée de réunions publiques pour la définition du zonage sur Laval et Lacapelle n'est pas abandonnée. Seules les restrictions sanitaires empêchent actuellement leur organisation.

La fibre arrive-t-elle ?

Cette opération présente plusieurs aspects dont la création et l'enfouissement de réseaux, l'adressage, et l'élagage.

Comme annoncé par le Président du Conseil départemental, l'ensemble des habitants du Tarn, hormis l'agglomération d'Albi et de Castres-Mazamet, seront éligibles à la fibre en 2022. Pour cela, une partie des réseaux du Village a été enfouie et l'existence de fourreaux permettra le passage de la fibre. Sinon, celle-ci suivra les câbles existants en façades. Nous voudrions remercier ici les habitants qui ont accepté une servitude de passage sur leur propriété.

L'intérêt commun reconnu par les uns, et refusé par d'autres, a complexifié la mise en œuvre du projet. Nous pouvons regretter que certains fils persistent au-dessus de nos rues serpentant dans notre beau village.

Nous avons bien conscience que les caches apposés sur les murs ne sont pas intégrés dans l'esthétique du village. Une réflexion avec l'ABF et le SDET est en cours.

Afin de permettre aux opérateurs de proposer des raccordements, l'adressage est nécessaire. Pour y arriver, il a fait l'objet d'une réflexion analytique associant les habitants des différents hameaux, du village et de nos campagnes.

Les numéros ont été définis par les services SIG de la communauté d'agglomération en accord avec le Conseil municipal.

L'achat des panneaux d'adressage devrait être validé lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal. Les plaques portant les numéros seront fournies aux propriétaires avec une notice d'installation.

Les panneaux des routes et des rues seront déployés en régie.

Enfin, l'élagage à proximité des lignes de télécommunications (réseaux Orange) est une priorité.

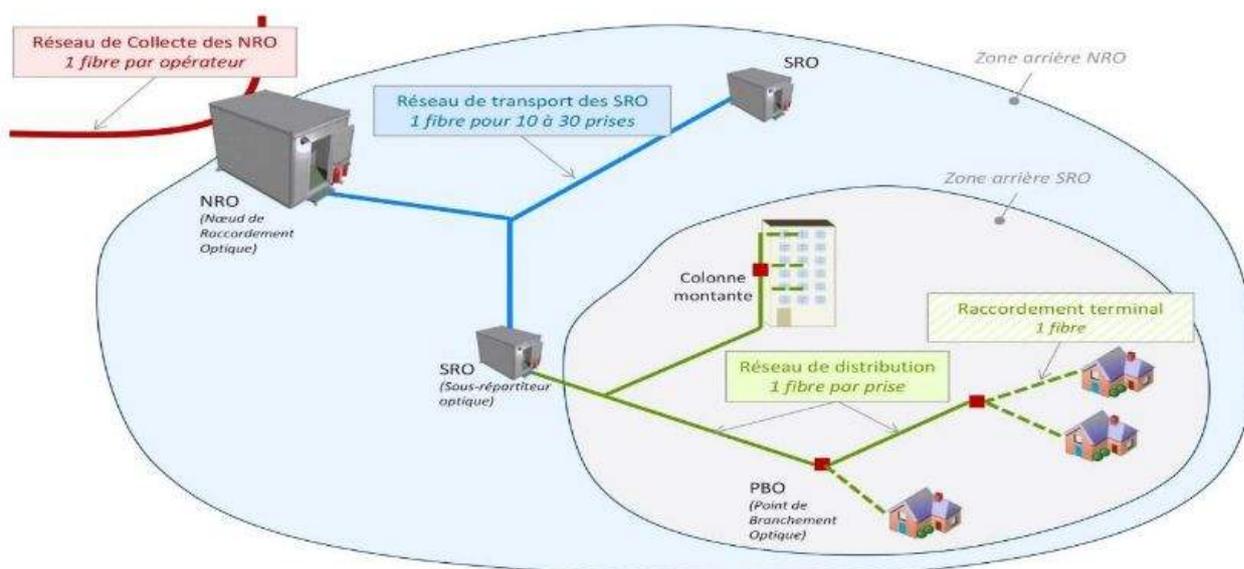
Nous avons déjà demandé aux riverains

d'assurer l'entretien conformément aux croquis que vous trouverez en fin d'article. Nous remercions les personnes qui s'impliquent. Il est à noter qu'une association de chasseurs a apporté son soutien aux sociétaires de leur groupe. Pourtant, il reste beaucoup à faire.

L'absence d'élagage entraînera sans aucun doute un retard sur le déploiement de la fibre sur notre commune.

Je vous propose de prendre connaissance de l'article L51 du code de communication ci-après :

Quelle est l'architecture du réseau ?



Occupation du domaine public et servitudes sur les voies privées

Article L51 Modifié par LOI n°2018-1021 du 23 11 18 - art. 225 (V)

I. – Les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public permettant d'assurer des services fixes de communications électroniques, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage, sont accomplies par le propriétaire du terrain, le fermier ou leurs représentants que le réseau soit implanté sur la propriété ou non et, que la propriété soit riveraine ou non du domaine public, afin de permettre le déploiement de réseaux et de prévenir l'endommagement des équipements du réseau et l'interruption du service. A cette fin, l'exploitant du réseau ouvert au public est tenu de proposer au propriétaire du

terrain, au fermier ou à leurs représentants l'établissement d'une convention. Sur le domaine public, les modalités de réalisation des coupes sont définies par la convention prévue au premier alinéa de l'article L. 46 ou par la permission de voirie prévue au troisième alinéa de l'article L. 47.

Par dérogation au premier alinéa du présent I, ces opérations sont accomplies par l'exploitant du réseau ouvert au public assurant des services fixes de communications électroniques :

1° Lorsque le propriétaire du terrain, le fermier ou leurs représentants ne sont pas identifiés ;

2° Lorsque l'exploitant et le propriétaire du terrain, le fermier ou leurs représentants en sont convenus ainsi par convention, notamment lorsque les coûts exposés par ces opérations sont

particulièrement élevés pour ces derniers ou lorsque la réalisation de ces opérations présente des difficultés techniques ou pratiques de nature à porter atteinte à la sécurité ou à l'intégrité des réseaux.

II. – En cas de défaillance de leur part, ces opérations sont accomplies par l'exploitant du réseau ouvert au public assurant des services fixes de communications électroniques, aux frais du propriétaire du terrain, du fermier ou de leurs représentants. L'exécution des travaux doit être précédée d'une notification aux intéressés, ainsi qu'au maire de la commune sur le territoire de laquelle la propriété est située. L'introduction des agents de l'exploitant en vue de procéder aux opérations d'entretien s'effectue selon les modalités prévues au huitième alinéa de l'article L. 48.

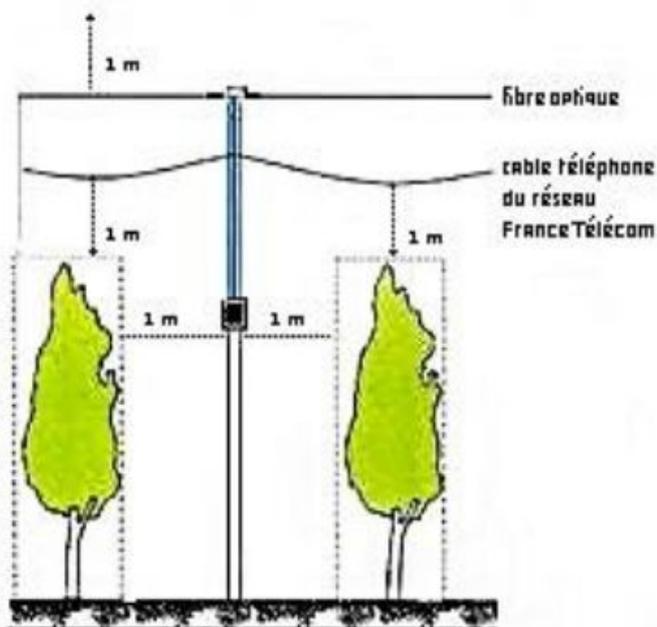
III. – Sans préjudice des procédures prévues aux articles L. 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales et L. 114-2 du code de la voirie routière et de la procédure mise en œuvre au titre de l'article L. 161-5 du code rural et de la pêche maritime, lorsque l'entretien des abords des équipements du réseau n'est pas assuré dans des conditions permettant de prévenir leur endommagement ou les risques d'interruption du service, le maire peut transmettre, au nom de l'Etat, une mise en demeure au propriétaire, en informant l'exploitant concerné de celle-ci. Si celle-ci reste infructueuse durant un délai de quinze jours, le maire peut notifier le constat de carence du

propriétaire à l'exploitant aux fins qu'il procède lui-même aux travaux conformément au II du présent article.

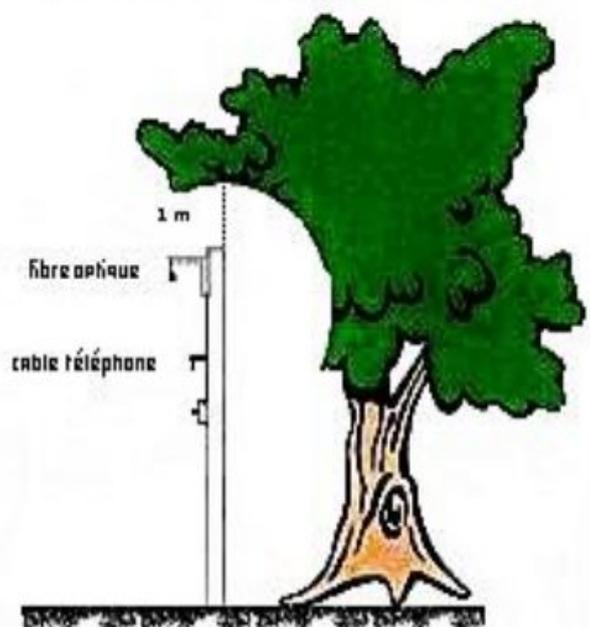
Si cette notification à l'exploitant reste elle-même infructueuse dans le délai de quinze jours, le maire peut faire procéder lui-même à ces opérations aux frais de l'exploitant, dans le respect des règles régissant les interventions des exploitants.

IV. – Lorsqu'un réseau d'initiative publique est projeté ou déployé sur des infrastructures d'accueil partagées avec un autre réseau ouvert au public, l'application des dispositions prévues aux I et II du présent article incombe à l'exploitant du premier réseau établi, sauf si les opérateurs concernés en conviennent autrement. Lorsque l'application de ces dispositions ne permet pas l'établissement d'un réseau d'initiative publique ou l'entretien des abords des équipements d'un réseau d'initiative publique dans des conditions permettant de prévenir leur endommagement ou les risques d'interruption du service, l'opérateur de ce réseau peut saisir le maire en vue de mettre en œuvre, si ce dernier le juge nécessaire, la procédure prévue au III. Si la notification à l'exploitant du premier réseau établi reste elle-même infructueuse dans le délai de quinze jours, le maire peut autoriser l'opérateur du réseau d'initiative publique à procéder aux opérations d'entretien aux frais de cet exploitant, dans le respect des règles régissant les interventions des exploitants.

ZONE A ÉLAGUER POUR LE TIRAGE DE LA FIBRE OPTIQUE



ZONE A ÉLAGUER POUR LE TIRAGE DE LA FIBRE OPTIQUE



Dossier : Les cimetières.

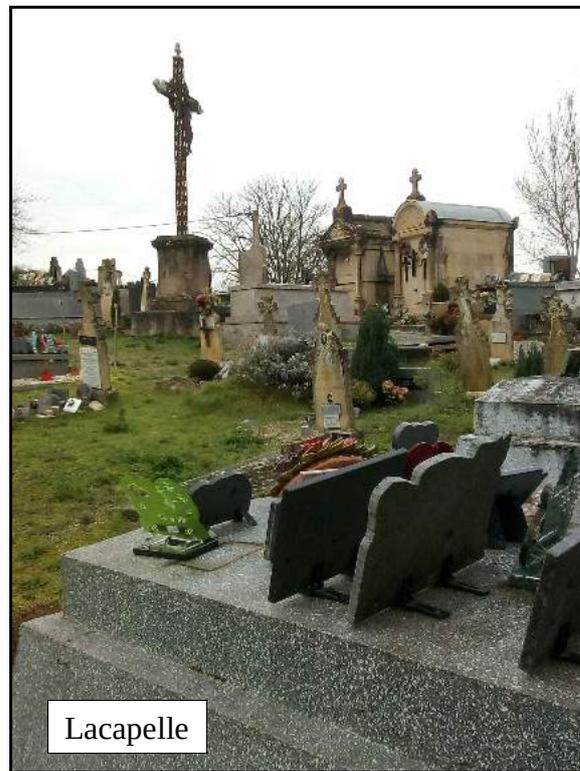
La commune possède cinq cimetières : le cimetière du village et ceux de St Maurice, Ste Catherine, Lacapelle, Laval et St Julien. Ce dernier jouxtant un monument classé relève d'une réglementation particulière.

Le sujet des cimetières a été évoqué à plusieurs reprises lors de la campagne électorale. Il s'agissait principalement, pour les personnes abordant le sujet avec les candidats, d'en évoquer l'entretien.

Le conseil municipal a décidé d'entreprendre ce sujet délicat et, tout d'abord, en réalisant un état des lieux non pas tant de leur aspect extérieur mais de leur occupation. En effet, la prise en considération du problème de l'espace disponible ici, la présence d'ouvrages en état d'abandon là, conduit à envisager des travaux pouvant être importants qu'il faut avoir identifiés avant de se poser la question de l'aspect général du lieu.

Il s'agit donc dans un premier temps :

- de dresser un plan de chacun des cimetières en mettant en lien, lorsque cela est possible, les emplacements avec les numéros portés au registre des concessions
- d'indiquer les sépultures pour lesquelles les défunts ne sont plus connus, soit que le nom inscrit est illisible et/ou soit que plus



personne alentour n'a gardé la mémoire de la, ou des personnes inhumées.

- de repérer les concessions qui apparaissent en état d'abandon et de se poser la question de leur ayant droit.
- de réserver les espaces des concessions prises sans qu'un ouvrage y ait été créé.

Il faut savoir que, dans les grandes lignes, les inhumations relèvent de deux statuts différents : le « terrain commun » et la concession.

- Le premier est un droit qui peut être exercé pour toute personne ayant droit à une inhumation dans l'un des cimetières de la commune. L'emplacement sera occupé gratuitement, individuellement, sans ouvrage important et il pourra être repris après 15 années selon le règlement communal des cimetières. Dans les faits, les sépultures en terrain commun concerneront majoritairement les personnes isolées ou sans ressource suffisante pour accéder à une concession.

- Le second est une faculté de la commune qui concède par contrat l'utilisation privée d'un espace public. A la signature de l'acte, le concessionnaire doit signifier la surface dont il souhaite disposer (2, 4 ou 6 m²) et le nom des personnes qui pourront y être inhumées.

Autrefois, la concession était convenue « perpétuelle ». Actuellement, elle est accor-

dée pour une période de 30 ans, renouvelable jusqu'à deux années après la fin du terme. A défaut d'une notification particulière du concessionnaire, à son décès, la concession est considérée transmise en indivis aux héritiers

Il faut noter que la commune peut répondre à une demande de concession si, et seulement si, l'espace qu'elle peut réserver au « terrain commun » reste suffisant.

Afin de compléter cette présentation sommaire, on peut évoquer la crémation qui tend à se développer aujourd'hui. Pour ce qui concerne les cimetières de Puycelsi, trois solutions sont proposées : le dépôt de l'urne dans un caveau familial, ce dépôt au Columbarium ou la dispersion des cendres au « Jardin du Souvenir ». Les deux dernières possibilités se situant au cimetière du village. L'accès au Columbarium relève du principe de la concession. Le Columbarium de Puycelsi est composé de 6 compartiments pouvant chacun accueillir 4 urnes à des dimensions données.

La loi prévoit la possibilité de la reprise par la commune d'une concession à perpétuité dans le cas où celle-ci serait dans un état manifeste d'abandon. La procédure est longue. Entre un premier constat d'abandon et une reprise effective, obligatoirement, plus de 3 années se seront écoulées.

Chacun comprend que la démarche est sensible et qu'elle doit être menée dans le respect des défunts et des ayants droit.

Aussi, il convient d'ajouter à ces 3 années le temps préalable et convenable de la recherche

de ceux-ci, le temps aussi de la distinction des situations.

Par ailleurs, lors de la reprise de la concession, les restes des corps doivent être placés dans un ossuaire municipal. La commune, actuellement, n'en dispose pas et il faudra le réaliser.

La démarche d'état des lieux et d'identification en cours devrait aboutir, pour chacun des cimetières, à un projet global de reprises. La commune se donne une année pour ce faire.

En première hypothèse, compte tenu de la loi en vigueur, les travaux de reprise ne pourraient pas intervenir avant quatre ans lors desquels, bien évidemment, les cimetières seront entretenus régulièrement.

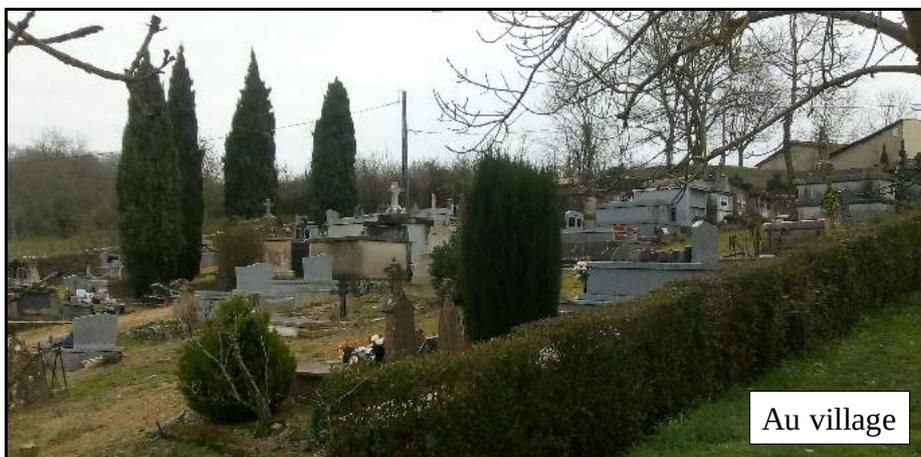
Pendant cette période, des projets d'aménagement des cimetières seront conduits qui pourront porter sur une redistribution des espaces, sur la nature du sol des allées, sur la végétation...

Sur cette question et à titre d'exemple, le cimetière de Ste Cécile de Cayrou qui propose des espaces engazonnés et d'autres en gravier nous a été signalé..

Sans aucun doute, les usagers de chaque cimetière qui le souhaiteront seront associés à cette réflexion préalable.

Les éventuels travaux d'aménagement seraient entrepris immédiatement après ceux des reprises.

Lors du conseil municipal du 03 février, les conseillers, à l'unanimité, se sont engagés à mener à bien l'aménagement des cimetières du village et des hameaux avant la fin de leur mandat.



Pour ceux qui souhaiteraient approfondir le sujet des cimetières communaux, le règlement des cimetières de Puycelsi est consultable à la Mairie ainsi qu'un numéro hors série des éditions « La vie communale » qui y est consacré.

Dossier : Les associations

La question de la relation entre les associations et la commune est sensible et complexe. D'autant plus complexe peut-être qu'à la lecture de la liste, fournie par la sous-préfecture, des 34 associations inscrites au Registre National des Associations, domiciliées sur la commune et présentées comme encore actives, on voit que l'appellation générique « association loi 1901 » revêt des structures et des desseins différents. Par ailleurs, les associations n'étant pas tenues de se signaler auprès de la Mairie, quelques-unes mentionnées dans la liste du RNA ont été une découverte même pour des personnes ayant une expérience solide de la commune.

Cette question anime la réflexion du conseil municipal.

D'un certain point de vue, une association qui a un rapport avec la commune, quelles que soient son ampleur, son ouverture et sa domiciliation, caractérise une initiative dynamique qui anime la vie de la collectivité et en valorise l'image. Elle représente un potentiel. Dès lors, il conviendrait de soutenir, voire d'aller encourager, les objectifs qu'elle s'attribue, les actions qu'elle propose.

D'un autre point de vue, considérant le conseil municipal comme garant d'une forme d'intérêt général global et d'équité entre les habitants, il s'agit de distinguer et de mesurer les engagements de la commune envers les différentes associations. Aussi, les associations peuvent être considérées comme pleinement responsables de ce qu'elles conçoivent à partir de leurs objectifs propres.

Il serait aisé de caricaturer chacun de ces points de vue et de les opposer, comme on pourrait opposer l'élan impatient et la prudente retenue. En fait, ils reposent sur des générosités distinctes qu'il s'agit d'entendre et de concilier ... ce à quoi s'emploie le conseil municipal.

Pour l'heure :

- Un texte, rédigé par la commission « jeunesse, culture et sport », définissant le cadre, la procédure et les critères d'attribution, d'une demande d'aide qu'une association pourrait présenter à la commune, a été adopté lors du conseil municipal du 12 novembre, à l'unanimité de ses membres. Il a été communiqué aux associations.





L'objectif est le traitement en toute transparence, par le conseil, des éventuelles demandes d'aide.

- Un travail de mise à jour de la liste des associations de la commune a été entrepris. Sur la base du RNA, après de petites enquêtes, une liste de 23 associations, domiciliées sur la commune et actives, de notoriété publique ou déclarées comme telles par un responsable, a été retenue. Notons que l'indication, sur le site « www.puycelsi.fr », du nom et des coordonnées d'une association de la commune résulte d'une volonté exprimée par cette dernière d'y figurer et de se rapprocher de la Mairie.

- Un projet de journée des entreprises et des associations permettant de faire connaître ces dernières aux habitants de la commune est en réflexion au sein du conseil municipal

Lors des échanges, en conseil municipal, sur le sujet des associations, Monsieur le Maire a rappelé l'ensemble des aides dont les associations bénéficient déjà, comme la mise à disposition de la salle polyvalente, de la salle des associations, de matériels permettant l'organisation d'événements en extérieur. Il a souligné que quelques associations disposaient d'un espace propre, dans des locaux communaux, pour le rangement de leur matériel ou pour faciliter le fonctionnement d'une de leurs animations. Il a aussi montré, sur la base d'exemples réalisés, comment une démarche de partenariat entre la Mairie et une association peut permettre à cette dernière d'accéder, pour un projet qu'elle porte, à une subvention attribuée par un organisme hors commune. Enfin, il a expliqué que le renfort des employés municipaux pour l'organisation d'un événement ne pouvait être accordé qu'en considérant l'ensemble des responsabilités dont ils ont la charge.

Les projets sont nombreux et les énergies sont bienvenues.

D'une manière générale, la recherche de création ou d'affermissement de liens et d'interactions au sein de la commune guidera les réflexions du conseil sur la question des associations .



Dossier : Les chats errants

Le problème de chats libres occasionnant un trouble autour des habitations est signalé à la Mairie de façon sporadique...

Les textes réglementaires nous apprennent que (voir aussi d'autres articles en fin de bulletin) :

-Art. 120 du Règlement Sanitaire Départemental
Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons; la même interdiction est applicable aux voies privées cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

• Art. L211 27 du code rural :

Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association. La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection des animaux mentionnée à l'alinéa précédent. Ces dispositions ne sont applicables que dans les départements indemnes de rage. (On notera que le verbe « pouvoir » induit une faculté et non une obligation)

L'argument qui, en partie, a conduit à l'indication de la stérilisation/relocalisation est celui selon lequel un territoire dont on a éliminé les animaux errants se repeuple rapidement de nouveaux sujets. Par ailleurs, le recours à l'élimination des chats errants est aujourd'hui perçu comme trop radical et ne peut pas être institutionnalisé. La SPA propose une convention en direction des collectivités locales dont les termes sont les suivants :

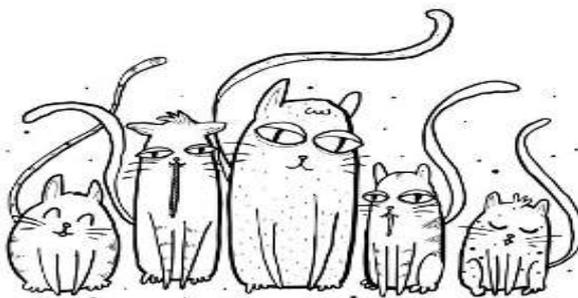
- Participation financière de la Mairie de 50 euros par chat, comprenant la stérilisation et l'identification. La SPA fournit des bons de

stérilisation qui seront remis au vétérinaire agréé.

- La mairie prend à sa charge les soins complémentaires que le vétérinaire jugerait utiles d'apporter aux chats qui lui sont confiés.
- La convention, annuelle, est établie pour des multiples de 5 individus (5 chats, 10 chats, etc). Un avenant peut être ajouté en cours d'année.
- La mairie doit capturer les animaux, gérer les transports des animaux de la commune chez le vétérinaire, et assurer leur retour pour les replacer là où ils ont été capturés.

Même dans le cas de la signature d'une convention avec la SPA, les dispositions définies par l'article L211 27 du code rural entraînent un ensemble d'engagements importants pour la collectivité :

- Le budget lors de la signature de la convention qui dépend du nombre d'animaux que l'on envisage de traiter.
- Le coût des soins que le vétérinaire jugerait utiles d'apporter lors de la présentation d'un animal.
- Le budget qui serait nécessaire pour fournir la nourriture des animaux qui auront été replacés. A défaut de nourrissage, la commune qui aura été reconnue comme propriétaire des animaux lors de l'identification pourrait être accusée de maltraitance.
- La mise à disposition des employés communaux pour assurer les transports chez le vétérinaire et les nourrissages réguliers dans les différents endroits de la commune. Madame Cloé Neher, responsable nationale des conventions pour la SPA, indique que, bien souvent, la capacité d'une commune à se conformer aux recommandations présentées à l'article L211 27 du code rural est rendue possible par un travail en partenariat avec une association de bénévoles.



Lors du conseil municipal du 21 janvier 2021, les conseillers ont estimé que, pour l'heure et même dans le cadre d'une convention avec la SPA, la commune seule n'était pas en mesure d'assumer les conséquences des dispositions recommandées. Il a été rappelé que, actuellement et pour un montant annuel de 581 euros, la Mairie a passé une convention avec la fourrière du Garric qui permet de lui confier les animaux domestiqués perdus. Cette convention, généralement utilisée pour les chiens vagabonds, peut être activée dans le cas de chats errants mais sociables dans la perspective d'une adoption.

Brèves Infos

Salle des fêtes (ou multiservices) :

Ce chantier ne semble pas vouloir se clore...

Les élus en charge du suivi du dossier ont été amenés à poser des réserves sur plusieurs points des travaux réalisés. La réception du chantier est donc repoussée à une date sans cesse ultérieure, dans l'attente de la levée de ces réserves. Il faut savoir qu'une fois la réception actée, la commune ne dispose que d'une période de 18 mois, dit de parfait achèvement, pour faire une nouvelle remarque qui serait alors traitée de façon plus lourdement procédurale.

Ensuite, les problèmes qui, hélas, surviendraient relèveraient de la garantie décennale...

Parallèlement, l'équipe municipale a envisagé de mener une réflexion sur l'agencement du point chaud en associant des professionnels dont l'expérience pourrait s'avérer utile (traiteurs, propriétaires de salles,...)

Cœur de village :

Le projet avance. Un « appel à candidatures » sera diffusé prochainement à l'attention de concepteurs ou de bureaux d'études qui, en retour, si le projet les intéresse, présenteront leurs motivations, leurs compétences, leurs références... Le conseil municipal est bien conscient de l'intérêt de l'intervention d'un paysagiste-concepteur dans le projet, notamment pour l'intégration du parking envisagé.

En parallèle, la mairie procédera à des études complémentaires : topographie, nature des sous-sols.

Dans un second temps, les candidats retenus travailleront à l'élaboration d'un projet : plans, croquis et devis.

Il est envisagé que le choix de la proposition qui sera retenue, laquelle pourra toujours faire l'objet d'amendements, fasse l'objet d'une concertation publique dont la forme reste à définir. En parallèle, la commune s'adressera aux différents partenaires institutionnels qui pourraient s'associer au financement du chantier et nous entrerons dans la phase des appels d'offre auprès des professionnels concernés.

Dans ce schéma, il est prévu que les travaux commencent en janvier 2022.

Il est envisagé qu'au moment de la concertation publique, soit constitué un groupe de réflexion et de propositions sur les questions de circulation et de stationnement.

Partenariat avec le lycée de Fonlabour :

Le conseil ayant validé le projet de partenariat avec la classe de BTS « Aménagements paysagers » du lycée de Fonlabour (cf courrier périodique de novembre) , les quelque 30 élèves de cette section sont venus, le mardi 5 janvier, sur le site. Il s'agissait pour eux de s'imprégner du lieu et d'effectuer les mesures et les relevés nécessaires à la rédaction du projet qu'ils doivent rendre en mars prochain et qui constitue une épreuve de leur examen. L'espace d'un après-midi froid, on a pu les rencontrer, en petits groupes, déambulant dans les rues ou s'affairant autour d'outils de géomètre dans les trois endroits retenus pour le projet. On a ainsi appris que le sol du jardin de l'église avait une profondeur de 70 cm. Il est constitué d'une terre noire et fine dont un échantillon a été emporté, certainement pour analyse.

Il faut rappeler que ce partenariat débouchera sur la présentation d'une dizaine de projets paysagers qui pourront être utilisés comme base d'une réflexion commune sur l'aménagement des espaces verts du bourg.



Vie de la commune

L'Association pour la restauration de l'église de Saint Corneille (A.R.C.)

Depuis 2006, l'A.R.C., œuvre pour que l'église Saint-Corneille retrouve toute sa splendeur.

Cette église, construite sur les fondations d'un prieuré de Bénédictines d'Aurillac fondé au XI^e siècle, a été agrandie à partir du XIV^e siècle. Ses dimensions -la nef fait 35 mètres de long, témoignent de l'importance du village autrefois. La voûte a peut-être été peinte par les mêmes artistes qui ont travaillé à la cathédrale Sainte- Cécile d'Albi : les couleurs et les motifs sont identiques.

L'association comprend une douzaine de membres avec, comme leaders, Ginny et Ross Jenkins. Installés à Puycelsi depuis 2002, ils ont eu un coup de cœur pour cette église, magnifiquement ornée mais dont les peintures et les objets remarquables étaient dégradés par l'humidité. Depuis, ils consacrent beaucoup d'énergie à trouver des fonds pour restaurer, petit à petit, l'intérieur de l'église.

Le premier travail a été la pose du panneau d'accueil extérieur.

En 2006, une étude d'architectes DPLG a défini des étapes :

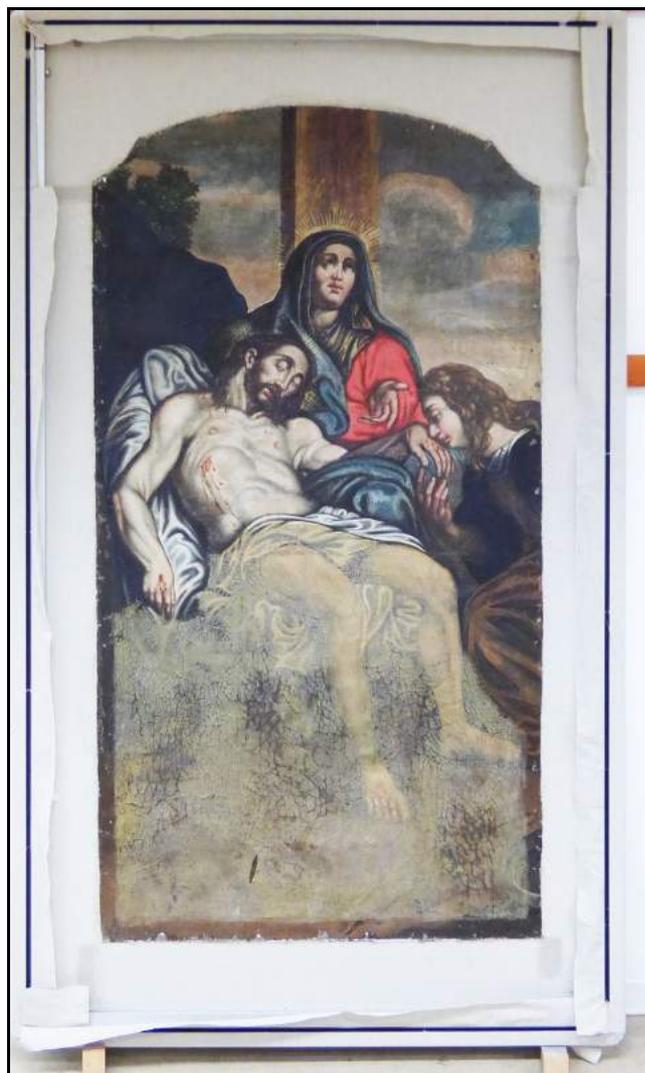
Le premier grand projet a été la restauration de la chapelle des fonts baptismaux et des objets classés. Le travail s'est achevé en 2016 et a coûté 55 000 euros.

Depuis 2019, deux artistes peintres du décor pour le patrimoine de l'Atelier de l'Autan travaillent sur l'arc, le retable et les peintures de la chapelle de la Vierge. Le tableau « La Pietà », en cours de restauration et dont la photo est jointe, est révélateur de la qualité du travail effectué. Le chantier sera bientôt achevé. Cette étape coûtera 60 000 euros

Il y a d'autres projets à court terme:

La restauration du tableau de Saint Jean, celle du couvercle des fonts baptismaux, celle du « Banc des Consuls » (ce symbole des privilèges sous l'Ancien Régime a eu la chance de ne pas être brûlé à la Révolution !).

Enfin, un autre gros chantier, à plus long terme, a été défini par Monsieur Le Pottier, directeur de la



DRAC : le sauvetage des tableaux du mur Est, en très mauvais état ; mais ce travail est conditionné par l'assainissement préalable du mur, que l'association ne peut entreprendre, l'entretien du gros œuvre de l'église étant de la responsabilité de la Mairie.

L'Etat, par l'intermédiaire de la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles), subventionne les travaux à 40 %. S'ajoutent à cela 20 % de subventions venant de la Région et 10 % du Département. Le reste doit être financé par la Commune et c'est là que le travail de l'association A.R.C. prend tout son sens parce qu'il n'y a pas d'autres subventions locales. Pourtant, Puycelsi est le troisième lieu le plus visité du Tarn, après Albi et Cordes sur Ciel.

Il faudrait 2 millions d'euros pour restaurer tout l'intérieur. Le travail à faire sur la voûte est considérable.



Les membres de l'ARC font ce qu'ils peuvent pour trouver des fonds :

Il y a d'abord l'organisation des concerts : le premier a eu lieu en septembre 2006 . Le public a pu entendre l'oratorio pour chœur, solistes vocaux et orchestre, « Le Messie », de Haendel. On s'est efforcé d'organiser un concert d'abord un an sur deux, puis tous les ans et actuellement deux concerts sont proposés tous les ans , l'un en Avril, l'autre en Septembre. Les choristes sont des amateurs, les solistes, des professionnels. Mark Opstad, qui a fondé et dirige la maîtrise de Toulouse, est le directeur du concert. L'organisation de ces concerts est un énorme travail : l'accueil des artistes, le logement , la restauration : toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Pour aider, Ginny Jenkins fait des confitures qui sont ensuite vendues à l'épicerie du village au profit de l'association. Elle utilise les fruits de son jardin, ceux du jardin de ses amis et tous ceux qu'on veut bien lui apporter. Pensez à elle si vous avez une récolte abondante cet été ! Elle achète aussi les oranges amères, les cerises, les abricots et, bien sûr, le sucre et les bocaux !

Il y a 3 variétés de prunes, 3 sortes de marmelades, de la figue, de la pastèque, des chutneys et également, depuis peu, du ketchup fait avec les tomates des jardins.

Enfin, l'association reçoit des dons de la part de particuliers ou d'entreprises, sensibles à l'engagement des adhérents et à la qualité du travail accompli. Il faut savoir que les dons à une association sont déductibles des impôts à 70 %. Ainsi, pour 10 euros donnés, on ne dépense en réalité que 3 euros. De plus, chaque euro reçu par l'association lui permet d'obtenir 2 euros de subventions. Les dons, même modestes, sont donc un élément essentiel du financement des travaux.

Le soutien des membres actifs et de la population locale est essentiel . Au nom de l'A.R.C., Ginny et Ross remercient vivement tous les participants et tous ceux qui aident l'association d'une manière ou d'une autre.

Entretien du patrimoine est une question de respect, d'abord, pour les artistes qui ont travaillé là autrefois, et de correction, ensuite, vis à vis des nombreux visiteurs qui se déplacent pour admirer notre village.

L'association Ste Catherine-les Gibilis Quatre actions en 2020

Dès décembre 2018, l'association s'est engagée dans une rénovation de l'intérieur de l'église. Depuis lors, quatre chantiers se sont succédé. Le dernier de ces chantiers s'est tenu en janvier 2020. L'entrée principale a été reprise, en bois, dans le style de ce qui avait été réalisé précédemment.

Pour 2020, les travaux ont été orientés sur les alentours de l'église avec l'idée de créer un lieu favorable à la rencontre. Une première étape a pu être engagée, sur deux journées, avec la réfection du parking à laquelle la Mairie s'est



associée et la création d'un terrain de pétanque.

L'association propose aussi des occasions de rencontre. Ainsi, en février, une trentaine de spectateurs, dont quelques enfants, se sont retrouvés chez Chantal et Claude pour une soirée « Contes du monde » offerts par Oliviero Vendraminetto.

La troisième édition de la « Rencontre de voisinage » a pu être proposée en juillet. Une cinquantaine de participants se sont retrouvés pour le concours de pétanque ou autour d'un repas partagé et animé par Cédric à l'accordéon, Michel à la guitare et plein de chanteurs.

Les Makis Cattas ne sont pas une espèce en voie de disparition... à Puycelsi !!!

Rappelons-le : le maki catta est un lémurien qui vit en groupe ; ces animaux aiment se chauffer au soleil ou se serrer les uns contre les autres pour réaffirmer leurs liens sociaux ! Souplesse, dynamisme, convivialité les caractérisent...

Tout comme l'association des Makis Cattas de Puycelsi qui fêtera ses 4 ans en 2021 !

Elle génère à ce jour plusieurs activités ou projets d'activités et elle souhaite encourager toutes les initiatives nouvelles, sportives ou non et porteuses de sens.

Comme la pratique du VTT, du trail, du ping-pong et de la boxe française de façon quasi hebdomadaire.

Et aussi la randonnée pédestre qui propose des rendez-vous mensuels à la découverte de nos régions comme Saint Antonin Noble Val, Najac, la passerelle D'Hautpoul à Mazamet, la vallée du Viaur, les Pyrénées ... Autant d'endroits magnifiques à explorer à pied.

Le seul objectif est de s'amuser, le tout dans un bon esprit et dans la convivialité. Aucune catégorie n'est exigée, peu importe l'âge, confirmé ou débutant, tout le monde est le bienvenu.

L'espèce Makis Cattas veille à sa progéniture ! Des temps sont ainsi destinés aux enfants: des sorties VTT avec des parcours adaptés à leur âge ou des après-midi ping-pong pour leur permettre de se retrouver, de s'évader et surtout de partager un bon moment de convivialité entre pitchouns !!!



Les Makis Cattas c'est aussi deux organisations durant l'été, en commençant par le **vide-grenier de Laval** et la désormais célèbre **Ronde des Makis** (randonnée pédestre, VTT et Trail) autant d'évènements qui font la promotion de notre belle commune de Puycelsi et qui permettent de faire découvrir ou redécouvrir notre belle région.

En 2020, les Makis Cattas ...ça a été du sport en plein air pour respirer et se ressourcer !

Les Makis Cattas de Puycelsi ont traversé l'année... disons... de façon plutôt sportive !

Le nombre d'adhérents progresse, de nouvelles activités se rattachent à l'association bien qu'elles aient été ralenties dans leur élan par le Coronavirus !

Les évènements estivaux, vide-grenier de Laval et 4ème ronde des Makis (rando pédestre, VTT et trail) ont rencontré enthousiasme, participation et succès, grâce à une organisation fine, mesurée et tout aussi sportive. Un grand merci à toutes les entreprises, bénévoles, membres, associations, habitants de Puycelsi pour leur soutien durant cette année inédite.

Les associations de Puycelsi ne manquent pas d'entraide, de solidarité et de présence afin d'entretenir ce maillage social si important à nos territoires et à nos campagnes.

Aussi, cette année, l'association des Makis cattas a été heureuse de pouvoir faire un don à

l'ASTG Trail de Grésigne pour son projet « Joëlettes » en faveur des enfants présentant un handicap.

En 2021, les Makis Cattas ont de nouveaux projets, comme l'ouverture de nouveaux chemins de randonnée sur le secteur de Puycelsi, nous imaginons par ce biais de possibles liaisons pédestres entre hameaux. Une journée porte ouverte aura lieu au mois de mai (présentation des différentes activités ou projets de l'association) ...

Nous vous donnons rendez en Août 2021 pour le vide-grenier de Laval et la 5ème Ronde des Makis !!! »

En attendant, prenez soin de vous, venez-vous aérer, respirer et que cette nouvelle année qui débute nous amène la joie, la santé et la sérénité !

Vous êtes intéressés par un projet ou vous désirez porter un projet, sans le trac de la création d'une association ? Nous sommes là pour vous aider ou vous soutenir dans votre démarche.

Plus de renseignements en contactant

06.29.93.61.22 (Julien) /

06.76.48.70.74 (Romain)

06.01.72.72.09 (Pascal)

06.06.61.69.50 (Christian)

mkc.puycelsi@gmail.com

www.les-makis-cattas-puycelsi.com



Productions artistiques à l'école de Puycelsi

Dans le cadre des parcours santé, parcours culturel et parcours citoyen, les élèves de l'école de Puycelsi travaillent cette année autour de la thématique de l'hygiène alimentaire.

Ils abordent cette thématique sous différents angles et travaillent ainsi dans les domaines de l'éducation civique et morale, des sciences, de la littérature et des arts.

A partir d'un travail axé autour du corps, ils peuvent faire des liens dans tous ces domaines.

En éducation civique et morale, c'est autour de la différence et de la discrimination que le sujet est travaillé. En sciences, c'est autour de l'équilibre alimentaire et en littérature, c'est grâce à l'étude de plusieurs albums.



En arts, à partir de l'étude d'oeuvres de Niki de Saint Phalle, les élèves de la classe des grands ont pu effectuer un travail autour de la différence, des discriminations ainsi que de la représentation de la beauté au fil du temps.

Les élèves de la classe des petits, à partir de l'étude d'oeuvres d'Arcimboldo, ont pu travailler à partir de représentations de l'alimentation dans l'art.

Au premier trimestre, les élèves ont ainsi réalisé des productions plastiques qui sont exposées dans leurs classes et dont vous pouvez voir des exemples ici en photo !

Le sapin de Noël

Cette année, à nouveau, les élèves de l'école ont décoré le sapin dressé devant la Mairie. Alors, bien sûr, cette année, les parents n'ont pas pu se joindre à la fête, le goûter traditionnel n'a pas pu être organisé, mais la bonne humeur était au rendez-vous et des petites mains ravies ont accroché les boules brillantes aux branches du grand arbre. Merci pour ce sapin décoré qui a égayé notre village pour le temps de Noël.



Le marché de Noël malgré tout !

Voilà une équipe de parents d'élèves bien tenace qui a bravé tous les pronostics : le marché de Noël de l'école de Puycelsi, était programmé en pleine période de reconfinement et la météo de ce dimanche devait être infâme !

C'était sans compter sur le Père Noël, qui a soufflé aux autorités de décaler la date du marché d'une semaine et qui a envoyé les nuages chargés de pluie vers d'autres contrées.

Le marché a bien eu lieu, le dimanche 20 décembre, sous un grand soleil, dont on avait bien besoin dans cette période chagrine.

Si le nombre d'exposants était revu à la baisse cette année (10, contre 18 l'an dernier) la qualité était au rendez-vous et chacun a pu trouver sa petite pépite sur les stands bien achalandés. Les exposants et artisans eux-mêmes se sont sentis très bien accueillis et contents de pouvoir réaliser quelques ventes. Ils étaient ravis de pouvoir sortir leur production au grand air et de retrouver un peu l'esprit de Noël sur ce marché traditionnel.

Chaque exposant, en payant sa place, a alimenté la caisse de l'école, permettant aux badauds de faire des achats originaux et de contribuer aux futures activités scolaires. Tous les bénéfices de cette journée sont intégralement reversés à l'école du village.

L'association des parents d'élèves a tenu à apporter son soutien aux restaurateurs du village, bien éprouvés par les restrictions liées à la crise sanitaire, en dirigeant le public vers les cafés qui proposaient des ventes à emporter de boissons chaudes et de quoi se régaler en déambulant dans les allées du marché.

Comme l'a souligné la présidente de l'association : « Malgré la situation et les craintes que nous avons, c'est une bonne journée, sous le soleil, dans une bonne ambiance. Pour nous, c'est l'occasion de fêter la vie et la solidarité à Puycelsi ».



Portraits Rencontres

Rencontre dans les sous-bois: des trompettes de la mort !

Il existe différents types de champignons: il y a des champignons mortels, des champignons toxiques et des champignons comestibles.

Sur la commune de Puycelsi, on trouve de nombreuses sortes de champignons, des mortels jusqu'aux espèces les plus délicieuses. L'hiver, on peut trouver par exemple des trompettes des morts qui sont exquises. On peut les cuisiner avec un peu de graisse de canard en accompagnement d'un plat, ou on peut les faire sécher pour s'en servir plus tard dans le jus d'un rôti par exemple.

Les trompettes des morts poussent en groupe, mais la première est difficile à repérer car elle a un peu la même couleur que les feuilles mortes et elle se cache dessous. Elle se trouve dans les bois de châtaigniers et de chênes plutôt humides. Nous avons aussi remarqué qu'elle pousse dans des endroits plutôt pentus et exposés au soleil levant.

Les trompettes des morts sont noires ou grises, elles sont en forme de trompette, complètement creuses. Elles n'ont pas de lamelles. Elles ont un très bon parfum.

A Puycelsi, en hiver, on peut aussi trouver des champignons comme les lactaires délicieux ou les pieds de moutons qui préfèrent même pousser après les premières gelées.

Au printemps et à l'automne, on peut bien sûr trouver à Puycelsi des cèpes et des oronges mais il faudra patienter un peu.

En forêt de Grésigne, tout le monde a le droit de cueillir des champignons mais attention, ailleurs, il faut toujours se renseigner avant la cueillette.

Le saviez-vous ?

les spécialistes des champignons s'appellent les mycologues.

Bonne cueillette !



Portrait d'une entreprise: l'Ami du pain

La boulangerie « l'Ami du pain » est installée au Clôt Pourtié à Puycelsi depuis 1995.

Le projet est né au sein d'une association : « la maison du Clôt Pourtié » ayant pour but d'accueillir des personnes en rupture sociale.

La fabrication du pain a toujours respecté la filière biologique avec l'utilisation de matières premières bio venant de circuits courts.

Dès le début de son activité, la boulangerie était par choix une boulangerie de pleine campagne, sans boutique, avec une fabrication de pains au levain bio uniquement.

Bernadette Mondin et Pierre Lascoux, les boulangers, alternent les jours de fabrication avec les jours de vente dans des marchés de plein vent et boutiques bio.

Ils ont le statut d'artisans avec une certification bio contrôlée tous les ans.

Aujourd'hui, ils proposent toujours leur pain au marché à Toulouse le dimanche, à Gaillac le vendredi mais aussi en dépôt à l'épicerie de Castelnau de Montmiral et en vente directe à la boulangerie (les jeudis et samedis).



Ils fabriquent maintenant 2 jours par semaine, environ 200 kg de pain les jeudis et 300 kg les samedis et pensent à transmettre leur savoir-faire et leur activité. Ils forment actuellement un paysan meunier bio à la fabrication du pain pour que celui-ci devienne paysan-boulangier et reprenne la fabrication du pain sur place.

Les pains produits sont cuits pour une grande part dans un four à bois et pour une petite partie dans un four électrique.

Les farines utilisées sont uniquement des farines de meule à l'ancienne qui conservent le maximum d'éléments nutritifs des céréales.

Les pains sont fabriqués selon la recette ancestrale avec de la farine, de l'eau et du sel. Aucune levure boulangère ou chimique n'entre dans leur fabrication, ils sont tous produits avec du levain.

Des pains « spéciaux » intègrent bien sûr d'autres ingrédients en plus (sésame, abricots, chocolat...).

Le levain est une pâte faite de farine, d'eau et de sel qu'on laisse fermenter. Le boulangier garde 1kg de pâte de sa fournée pour fabriquer le pain de la fournée suivante.

Au Clôt Pourtié, le pain est travaillé « en direct », c'est à dire que la pâte n'est jamais mise en chambre de pousse.

Avec le kilo de levain conservé, la boulangère doit fabriquer la quantité de levain nécessaire pour sa fournée 7 heures avant le pétrissage (environ 20 kg de levain pour fabriquer 200 kg de pain).

Quand le levain est prêt, la fabrication peut commencer.

Le pétrissage (farine, eau, levain, sel) dure environ 20 minutes. Puis la pâte doit reposer entre 2h30 et 3 heures en masse. A ce moment, la pâte est « chaude » (environ 28 degrés), cela s'appelle « le pointage ».

Ensuite viennent les opérations de pesées et de façonnages, faites à la main, pain par pain.

Puis les pains sont déposés sur des couches ou dans des moules et reposent 3 heures, cela s'appelle « l'apprêt ».

Ensuite le boulangier peut procéder à l'enfournement. Pour cela, il faut avoir préparé le four à bois avec le bon nombre de bûches pour qu'il soit à la température voulue (300 degrés au départ, le pain cuisant à température descendante).

Après la sortie du four, le pain doit être installé dans des corbeilles ou des grilles parce qu'il doit encore perdre de l'eau (chaque pain d'1 kg perd 200 grammes d'eau à la cuisson), cela s'appelle « le ressuyage ».

Le pain est alors prêt à la vente pour le soir même ou le lendemain.

Grâce à cette méthode de fabrication ancestrale, ces pains se conservent très bien.



La vie d'avant

Le trésor de Puycelsi

Ce 24 mars 2012, Christian S. est occupé à travailler chez lui.

Ce matin, il a entrepris de créer une fenêtre au rez-de-chaussée de sa maison.

Toute sa vie, il a travaillé dans le bâtiment et à présent, le voici avec Emma dans sa nouvelle maison pleine de promesses.

Nouvelle maison pour eux mais bien vieille pourtant : côté ruelle, la maison date du XIV^{ème} siècle.

Mais, dans la ruelle, rien n'a vraiment changé, la porte étroite donne toujours accès à une pièce basse qui abritait sans doute un atelier d'artisan.

Christian a tracé l'ouverture de la future fenêtre et démonte avec entrain le vieux mur. Au moment d'évacuer les gravats, son attention est attirée par un petit sac troué et poussiéreux. « Un pur hasard ! » dit-il. « On aurait dit un crâne de bestiau desséché ».

En réalité, ce petit sac de laine est rempli de pièces de monnaie très anciennes.

La découverte est extraordinaire !

On imagine la stupeur, puis l'émerveillement. « C'est un rêve de gosse, dit Christian... un trésor ! »

Heureusement, Christian et Emma vont être bien orientés.

C'est Monsieur Clairand, illustre historien et numismate installé à Paris qui leur apprend qu'ils sont légalement les heureux propriétaires du trésor trouvé.

Il leur conseille également de prendre contact avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Toulouse (DRAC).

Quand les spécialistes de la DRAC examinent le trésor ils sont à leur tour émerveillés. Avec soin, ils l'emportent pour l'expertise, ils analysent le tissu, nettoient les pièces et en font l'inventaire complet.

Ainsi, le trésor contient 128 pièces dont 25 pièces en argent massif appelées « **testons** » ou « **demi-testons** ». Il y a aussi 94 pièces en alliage appelées « **douzains** » et « **dizains** » et quelques menues monnaies espagnoles.

A l'époque, les pièces étaient frappées manuellement dans des ateliers monétaires répartis sur tout le territoire de France.

Le **teston**, est la première monnaie lourde d'argent frappée en France. Il a été fabriqué de 1514 à 1641. Il faut savoir qu'à chaque nouveau règne, les testons d'argent étaient refondus et refrappés à l'effigie du nouveau roi.

Ainsi, les testons du trésor de Puycelsi sont frappés au nom du roi Henri II (1519-1559) et de Charles IX (1550-1574).

Les pièces datent donc environ de 1550 à 1570.



Henri II



Charles IX

Les petites pièces appelées **douzains** et **dizains** constituent la petite monnaie et la plus ancienne car elle n'est jamais refondue. Parmi les pièces, on trouve aussi quelques pièces espagnoles datant de l'époque d'Isabelle la Catholique (1451-1504).

Pourquoi entre 1550 et 1580, quelqu'un a-t-il caché ce magot ?

Le petit sac était dissimulé dans un local au rez-de-chaussée. Caché dans un trou de mur, fermé par une pierre non scellée, il était situé à hauteur d'homme. Au fil du temps, on a recouvert le mur d'un crépi.

Et pourquoi fut-il oublié ?

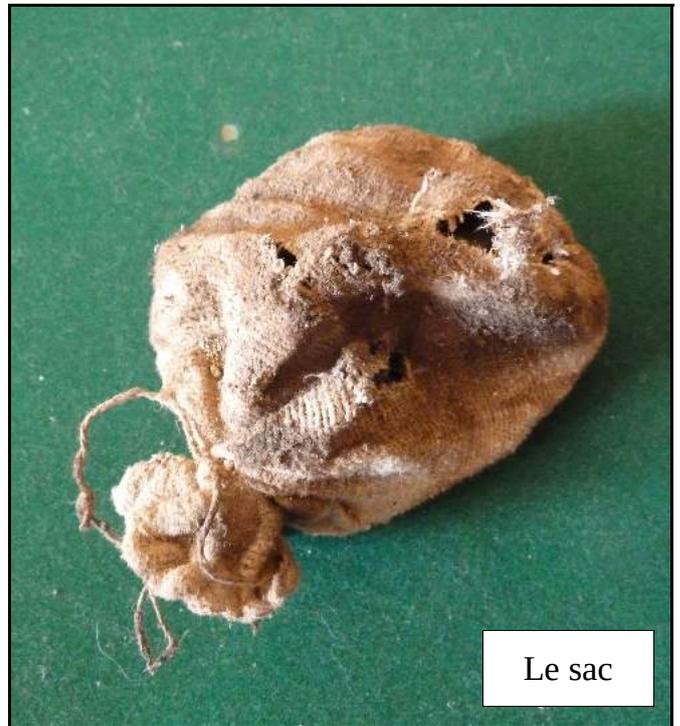
Le trésor fut caché dans la seconde moitié du XVIème siècle, époque des guerres de religions entre catholiques et protestants (1562-1598).

Puycelsi est plutôt un fief catholique mais dans notre région, catholiques et protestants se côtoient et l'atmosphère est tendue entre les communautés.

On peut imaginer que les propriétaires ont été persécutés ou qu'ils ont dû fuir sans pouvoir jamais revenir...

Vu ce contexte historique, la DRAC contacte le Musée du Protestantisme qui fait une proposition d'achat.

Et c'est ainsi que le trésor de Puycelsi s'en est



Le sac

allé à Ferrières dans la Montagne noire. On peut l'y admirer aujourd'hui, témoin de l'histoire tumultueuse qui secoua notre région au temps des guerres de religion.

A Puycelsi, restera désormais, chez Christian et Emma, « la chambre au trésor », bien cachée au creux d'une ruelle appelée aujourd'hui la rue Montoulieu.

Un jour peut-être, un chercheur ou un passionné d'histoire nous dévoilera une part de ce mystère et nous invitera à mieux découvrir l'histoire de notre village.



Le trésor

Divers

Borne de lecture*

Les bornes de lecture font partie du réseau des médiathèques de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet. Elles permettent d'accéder à un catalogue de 250000 titres de tous les genres qui peuvent être empruntés.

La mairie de Puycelsi dispose d'une borne de lecture. Elle est aussi un point relais où sont déposés les livres prêtés ou rendus.

Si vous souhaitez emprunter un livre, il suffit d'écrire à :

mediatheque.mobile@gaillac-graulhet.fr
ou de téléphoner au 06 47 08 83 91.

Dès que le livre souhaité sera disponible, vous serez prévenu de son prochain dépôt à la Mairie.

La médiathèque passe déposer les livres retenus dans la journée du jeudi et vous pouvez effectuer votre retrait à partir du vendredi matin.

A noter que lors des périodes de fermeture de la mairie, généralement en raison de congés de madame la secrétaire, il a été convenu que les livres seraient déposés à l'épicerie.

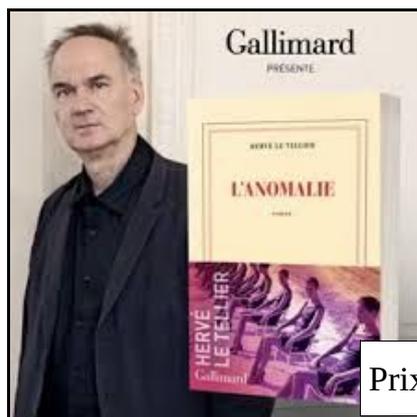
Lorsque vous aurez terminé la lecture du livre emprunté, ce dernier sera déposé au point relais de la mairie afin d'être à nouveau disponible pour un nouveau lecteur.

* Le mode d'emploi complet des bornes relais est à consulter sur gaillac-graulhet.fr (rubrique médiathèque).

Une proposition de lecture: L'Anomalie de Hervé le Tellier

Que feriez-vous si, en rentrant d'un voyage, vous trouviez votre double installé à votre place dans votre vie ? Impossible ? Ce n'est peut-être qu'une question de temps...

Le 24 Juin 2021, le pilote du Boeing 787 du vol Air France 006 Paris-New-York se voit refuser l'atterrissage à l'aéroport J.F. K. alors que son appareil a été sévèrement endommagé



Prix Goncourt 2020

par un orage de grêle et que ses 243 passagers sont terrorisés. Il va être escorté par deux missiles vers une base militaire où tout le monde sera soumis à un sévère protocole de sécurité. Pourquoi ? Parce que lorsque le pilote, qui demandait à atterrir, a décliné son identité et celle de son équipage, le numéro du vol, l'heure et la date de son départ et de son arrivée, la panique s'est emparée du personnel de l'aéroport : Le pilote croyait qu'on était le 10 Mars 2021 alors qu'on était le 24 Juin de la même année et, le 10 Mars, un autre vol Air France 006 s'était posé à l'aéroport J.F.K. après avoir essuyé aussi un orage de grêle. L'avion, le pilote, l'équipage et tous les passagers sont les mêmes.

Tandis que des psychologues préparent les passagers à affronter leur double, qui a 106 jours de plus qu'eux, tous les prix Nobel et les têtes pensantes du pays sont mobilisés : des spécialistes de physique quantique, de mathématiques appliquées, des technologies émergentes, de robotique, des topologues, des physiciens des particules, des philosophes vont tenter d'appréhender cette situation, avant que 10 millions de chercheurs sur toute la planète se mettent à débattre chacun de leur théorie. Sans oublier les dignitaires religieux occupés autour de la question : ces créatures ne seraient-elles pas l'œuvre de Satan ?

Le livre est passionnant, il faut certes passer le cap de l'introduction de nombreux personnages, parmi lesquels un tueur à gages, une pop star nigériane, un couple à la dérive, une redoutable avocate, un écrivain, auteur de L'Anomalie...

L'Anomalie est un récit à la lisière de la science-fiction mais aussi un roman psychologique, un thriller, un roman d'espionnage, très drôle, qui joue avec nos interrogations sur nous-même et sur notre temps.

Et si nous n'étions que des programmes produits par un super disque dur ?... Notre monde est-il réel ou virtuel... ?

« Il est une chose admirable qui surpasse toujours la connaissance, l'intelligence, et même le génie, c'est l'incompréhension. »
Bonne lecture !

Une seconde proposition de lecture: Olivier Norek

Lorsque nous avons envisagé cette rubrique afin que quiconque qui le souhaiterait puisse faire part du plaisir, ou de l'intérêt, qu'il a trouvé à lire un livre, voir un film ou autre, je n'avais pas imaginé que ma première participation serait le témoignage d'une déception.

Olivier Norek fait partie des quelques auteurs de « polars » dont j'ai lu un petit nombre d'œuvres, voire toutes. Ses histoires font partie de celles qui vous immergent et dont on parvient, d'une traite, à la dernière page, avec étonnement et presque regret.

La courte biographie proposée en début de chacun de ses romans nous apprend qu'il a été, plus de quinze années, officier de police judiciaire. C'est sans aucun doute l'empreinte de cette forte expérience et un réseau d'amitiés tissé alors qu'il travaillait à la section Enquête et Recherche du 93 qui lui permettent d'imprimer à ses textes, bien écrits par ailleurs, la marque singulière et sans concession du vécu.

- Les deux premiers ouvrages Code 93 (2013) et Territoires (2014), sont imprégnés de cette pratique tendue des quartiers. Nous y suivons le groupe du fameux capitaine Coste qui enquête sur des cadavres anonymes et au milieu de luttes souterraines de pouvoir.

- Pour le troisième roman Surtensions (2016) le décor sera plus anonymement urbain. Nous restons avec les équipiers du capitaine Coste qui nous sont devenus familiers. Un vol incroyable et incompréhensible de quelques

scellés, au sein même du tribunal, entraîne des réactions en chaîne...

- Une indication sur l'engagement dans l'humanaire de l'auteur a été ajoutée à sa biographie sur son quatrième livre Entre deux mondes (2017), Olivier Norek nous transporte à Calais. Le lieutenant Miller, fraîchement débarqué à la Brigade Anti Criminalité, y rencontre un ancien officier syrien à la recherche désespérée de sa femme et de sa fille qui avaient fui la Syrie avant qu'il ne puisse le faire lui même. En arrière plan, crûment, la « jungle » de Calais est omniprésente, comme décor cauchemardesque mais aussi au travers l'expression sans fard des points de vue d'acteurs différents.

- Surface (2019), son cinquième roman retourne aux sources du polar. Changement de personnage, le capitaine Noémie Chastain. Changement de décor, Decazeville en Aveyron. Une enquête haletante sur des enfants jadis disparus, des secrets engloutis.

Alors que, dernièrement, je cherchais un livre simplement divertissant, je tombai sur le dernier roman d'Olivier Norek : Impact ! Convaincu, je décidai de ruiner l'ordonnement de mon étagère « polars » en n'attendant pas l'édition Pocket... Et pouf... Certainement, à l'origine, il y a une intention louable et une idée intéressante : faire d'une enquête sur un kidnapping meurtrier le support d'un plaidoyer sur l'urgence écologique. Mais, au final, pas vraiment l'une, minimale, toute en évidence, ni tout à fait l'autre, des flashes sur des monstruosité industrielles mondiales parsemés tout le long du récit. Un peu déçu.

Du coup, j'ai relu les cinq premiers.



Etat civil 2020

Une cordiale bienvenue est souhaitée à tous les nouveaux habitants !

Ils ont vu le jour :

Joan HUGOT ROGEZ né le 20 mars

Vadim PROCOUDINE GORSKY CARLES né le 30 octobre

Ils se sont unis :

Alexandra MERCKX & Frédérick SAULNIER le 05 septembre

Ils nous ont quitté :

Raoul LABRANQUE le 06 mars

Franck RICHARD le 08 mai

Charlette MATTERA (ép. Orosco) le 31 mai

Pascal LAPORTE le 12 juin

Claude JULIO le 19 juillet

Gilbert ORLIAC le 10 août

Hans Joachim WIGGER le 21 octobre

Robert RAGOT le 22 novembre

Armand THUILIER le 27 novembre

Sébastien SIRVEN le 14 décembre

Elise SIRVEN (ép. Belsoeur) le 20 décembre

Permanences du secrétariat de la mairie

de 8 heures 30 à 12 heures, les **mardi, mercredi, vendredi** et **samedi**

Téléphone : 05 63 33 11 14

Courriel : commune-puycelsi@orange.fr

Si vous souhaitez solliciter un rendez-vous avec monsieur le Maire, notez que celui-ci est plus aisément disponible, en mairie, les jeudis et vendredis matin.

SITE INTERNET DE PUYCELSI www.puycelsi.fr

Une adresse à mettre en mémoire : vous pourrez retrouver ce numéro et les prochains EN COULEUR sur le site internet de la mairie ainsi que d'autres renseignements et informations utiles sur la vie du village, l'activité associative, les manifestations culturelles et autres au sein du village ! Flashez la QRcode ci-contre pour y accéder avec votre smart-phone ou votre tablette.



Quelques autres points de réglementation concernant les chats :

- L'article 521-1 du code pénal assimile l'abandon d'un animal à une maltraitance (jusqu'à 30 000€ d'amende).

- Afin de limiter les abandons, le décret n° 2020-1625, du 18 décembre 2020, rend obligatoire l'identification des chats Le défaut d'identification peut dorénavant être sanctionné par une contravention de quatrième classe (jusqu'à 750 €) .

- Toujours afin de limiter les abandons dont une partie non négligeable concerne les portées de chatons non désirées, le ministère de l'agriculture réfléchit actuellement aux moyens et aux mesures qui permettraient la stérilisation d'un plus grand nombre de chats.

Rénover votre logement ? UN NOUVEAU SERVICE :

Le dispositif Rénovam, mis en place par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, est arrivé à échéance le 31/12/2020.

Dès 2021, un nouveau service prend le relais et vous permet d'adresser vos demandes d'accompagnement pour la rénovation énergétique au **Guichet Unique** (diagnostic de votre logement, accompagnement aux demandes de financement, ou encore assistance au suivi des travaux) dans le cadre de **Rénov'Occitanie**, le service public de la Région.

CONTACTS Guichet Unique :

- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) : 05 63 60 16 80
- L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) : 05 63 48 73 80

Une idée pour ma commune !

Cadre des propositions :

En tant que Puycelisien, vous avez une ou des idées pour améliorer notre cadre et notre qualité de vie ?

Si vos idées sont localisées sur le territoire de la commune de Puycelsi, sont en direction des puycelsiens, qu'elles revêtent un caractère d'intérêt général et qu'elles se situent dans les domaines de compétence de la commune (en termes de faisabilité, de ressources...), alors exprimez-les.

Vous pouvez les déposer à la mairie grâce au formulaire ci-dessous ou par mail sur l'adresse électronique spécifique de la mairie : 1ideepourpuycelsi@gmail.com

Toutes les idées seront examinées. Après discussions et réflexions, elles pourront être étudiées dans les commissions municipales et être débattues au Conseil Municipal.

Auteur de l'idée :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Mon (mes) idée(s) (texte, description, localisation, croquis, plans, photos et/ou autres...) :

J'accepte que mon idée soit conservée et mise à disposition des citoyens à la mairie et sur le site internet de la mairie : oui non

Impression: GAILLAC IMPRIM'